

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er octobre 2020

---

MISE SUR LE MARCHÉ DE CERTAINS PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES - (N° 3358)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 122

présenté par

M. Potier, Mme Battistel, M. Letchimy, M. Garot, Mme Jourdan, M. Naillet, Mme Pires Beaune, M. Aviragnet, Mme Biémouret, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le Gouvernement remet un rapport au Parlement sur les leviers d'accélération disponibles pour déployer massivement et dans les meilleurs délais, dans certains cas dès 2021, certaines alternatives aux néonicotinoïdes.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du Groupe Socialistes et apparentés vise à demander un rapport gouvernemental sur les leviers d'accélération disponibles pour déployer massivement et dans les meilleurs délais, dans certains cas dès la campagne 2021, certaines alternatives aux néonicotinoïdes.

En effet, certaines solutions alternatives peuvent être déployées plus rapidement que d'autres. Parmi celles pouvant être déployées relativement rapidement figurent notamment l'utilisation de variétés de plante plus résistantes, les traitements alternatifs à base de produits de biocontrôle, l'augmentation de la présence des prédateurs naturels du puceron, l'amélioration du conseil agricole à la parcelle, l'adaptation des dates de semis et des doses azotées, l'écologie chimique...

Cet amendement s'inscrit dans le cadre du « Plan B », qui est non seulement une trajectoire vers une revalorisation durable de la filière française de la betterave d'ici 2030, mais est également conçu

comme un cas d'école pour d'autres secteurs agricoles qui eux aussi sont confrontés à la double peine de la dérégulation des marchés et du dérèglement climatique.